



## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune de VERZENAY,

### Objet de l'arrêté : Brico Run 2023

### Règlement de stationnement et de circulation dans les rues de Verzenay

#### N° 57-23 :

VU les articles L 2212-2, L 22313-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la demande d'arrêté de stationnement et de circulation de Monsieur Vincent BOURDY, Président de l'EFSRA, -51100 REIMS pour la manifestation du « Brico Run », le Dimanche 01 octobre 2023 inclus, de 6 heures à 14 heures,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du BRICO RUN organisé par l'ENTENTE FAMILY STADE DE REIMS ATHLÉTISME de REIMS, mandaté par L'entreprise BRICO DEPOT sis 20 rue EDMOND Rostand-51100 REIMS, le dimanche 01 octobre 2023, de 6 heures à 14 heures, des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

#### ARRÊTE :

ARTICLE 1 - La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs, sont rigoureusement interdits les :

**DIMANCHE 01 octobre 2023, de 06 heures à 14 heures, dans les voies ci-après :**

- \* Rue de Beaumont à partir de la place des Gadons jusqu'au chemin de la Barbarie,
- \* Boulevard de la République, sur sa totalité
- \* Rue des Fossés et la rue de la veuve Pommery, de la rue Moët et Chandon au Boulevard de la République,

Sauf pour accès des Riverains et Coureurs.

ARTICLE 2 -L'accès des riverains devra être conservé. Elle devra veiller à préserver l'accessibilité du domaine public aux personnes en situation de handicap.

ARTICLE 3 -Les panneaux de signalisations nécessaires seront apposés par les organisateurs pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 4 -MM Le commandant de la Gendarmerie de Beaumont-Sur-Vesle et de Taissy, Monsieur le Maire ou son représentant, sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché,



VERZENAY, le 31 août 2023

Le Maire, Cyrille DUTERNE